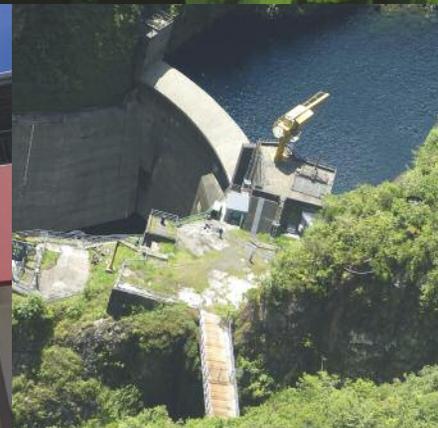




ACCOMPAGNER LA RÉUNION SUR LA VOIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



BILAN D'ACTIVITÉ 2013 DE LA DEAL RÉUNION



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement du Logement

www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

SOMM

Edito

05

Préserver la biodiversité
marine et terrestre de l'île

06

Améliorer et préserver
la qualité des eaux de l'île

07

Veiller à ce que les projets
structurants de l'île
intègrent les préoccupations
environnementales
et de durabilité

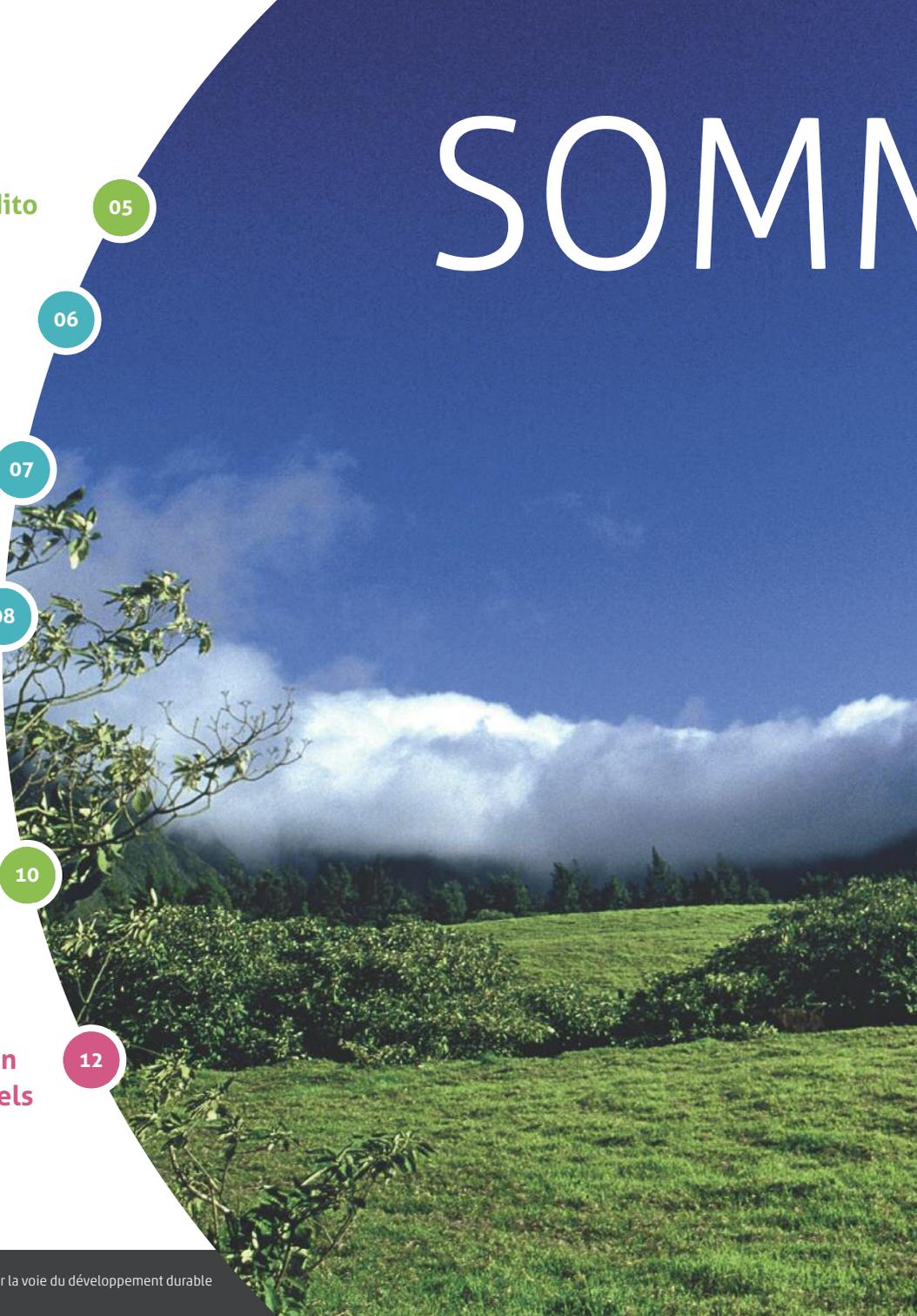
08

Valoriser les connaissances
et promouvoir le
Développement Durable

10

Renforcer la protection
contre les risques naturels

12



MAIRE

14

**Réduire la vulnérabilité
aux risques technologiques**

16

**Satisfaire la demande
sociale en habitat**

18

Pilotage et coordination

20

Management et vie interne

22

**Etre présent sur tout
le territoire de La Réunion**

24

Faire connaître son action

26

Organigramme



Partout, la préoccupation du développement durable : dans l'action publique, dans l'entreprise, dans la vie de chacun des Réunionnais...



En parcourant ce rapport qui résume les principales activités de la DEAL Réunion pour l'année 2013, vous constaterez que le fil conducteur qui guide l'activité des ses équipes est la promotion du développement durable sous tous ses champs de compétence.

C'est véritablement le leitmotiv de toutes les équipes de la DEAL Réunion qui sont engagées dans le traitement des projets relevant de politiques publiques qui concernent directement le quotidien des Réunionnais, que ce soit à travers le financement du logement social, la prévention des risques naturels et industriels, l'aménagement du territoire, la préservation de la biodiversité ou encore le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Tout ce travail d'instruction réglementaire, de contrôle, de capitalisation de connaissance et de promotion des valeurs du développement durable porté par l'ensemble des services de la DEAL, est indispensable pour une île dont la richesse et la fragilité nous imposent tous des choix et des comportements responsables.

Pour autant, sur un certain nombre de dossiers à enjeux, la DEAL s'emploie à aller au-delà de l'application de la réglementation pour prendre en compte les réalités locales, créer le contexte, construire un cadre de réponse adaptée aux besoins locaux et permettre ainsi l'émergence des projets de développement réunionnais.

Ce travail d'accompagnement mené depuis plus de 3 ans doit se poursuivre et se renforcer en 2014. Il s'inscrit pleinement dans l'esprit de la conférence environnementale nationale.

Formulons tous ensemble le souhait que le développement durable soit perçu comme une nécessité mais surtout comme une chance pour notre île et son développement futur !

Je vous souhaite une excellente lecture.

Daniel Favre
Directeur



Tek tek à Mafate - ©MLB

PRESERVER LA BIODIVERSITE MARINE ET TERRESTRE DE L'ILE

Les actions de la DEAL s'inscrivent dans la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité 2013-2020 incluant une Stratégie de Conservation de la Flore et des Habitats de La Réunion et une stratégie de lutte contre les invasives. Cette stratégie définit pour les acteurs locaux, des priorités d'actions pour la connaissance, la conservation, l'éducation à la biodiversité.

Connaissance et préservation des espèces

La DEAL agit pour la sauvegarde et la connaissance des espèces menacées, par l'intermédiaire des plans nationaux d'actions pour la conservation et la restauration des principales espèces en danger critique d'extinction et d'espèces menacées au niveau national : des actions de protection des populations d'espèces indigènes (Pétrel noir, Tuit-tuit, gecko vert de Manapany) par la lutte contre certains de leurs prédateurs (rats, chats, grand gecko vert Malgache) ont été menées grâce à la DEAL et ses partenaires (SEOR, NOI, etc...). Des actions de conservation pour la flore en danger critique d'extinction (réalisation de banque de graines, amélioration des techniques de reproduction) ont également été menées avec le Conservatoire Botanique National de Mascarin. Des actions d'amélioration des connaissances sur les espèces (photo-identification des baleines, étude génétique sur les tortues visant à mieux connaître leurs migrations) sont également mises en œuvre entre la DEAL et ses partenaires associatifs. Enfin, la DEAL travaille sur l'amélioration des référentiels réglementaires (actualisation des listes d'espèces protégées floristiques et faunistiques en cours) et la réduction/compensation des impacts sur certaines espèces protégées : 23 dossiers de dérogations à la protection des espèces ont fait l'objet d'une instruction et 9 d'entre eux ont reçu une autorisation préfectorale.

Lutte contre les espèces invasives

La lutte contre les espèces invasives cause première de perte de biodiversité en milieux insulaires, est également une priorité d'action. Des actions de partage de connaissances et d'expérience, telle l'école thématique organisée

au Tampon en juin 2013 avec une trentaine de participants dont 10 partenaires de la Zone Océan Indien ont été menées. Hormis les actions de lutte mises en œuvre par certains partenaires, le Plan Opérationnel de Lutte contre les Invasives a permis de mettre en place un réseau de surveillance sur les nouvelles invasions pour tous les taxons qu'il s'agisse d'espèces nouvelles ou d'espèces connues investissant de nouveaux espaces. Il est possible pour tout un chacun de faire un signalement sur le site www.especesinvasives.re.

Gestion des sites protégés

Enfin la DEAL met en œuvre les politiques de gestion des sites protégés (réserves naturelles, parc national et arrêtés de protection de biotope) en complémentarité avec les politiques portées par les collectivités territoriales pour développer et maintenir une bonne qualité du réseau des sites écologiques remarquables. Ainsi le plan de gestion de la réserve Naturelle de l'Étang de Saint Paul a reçu un avis favorable des instances consultatives et la Charte du Parc National a été validé en Conseil d'Etat. Afin de veiller à l'intégration des enjeux de continuité écologique dans l'ensemble des politiques et actions dont la DEAL assure la mise en œuvre, une étude sur l'adaptation de la notion de réseaux écologiques au contexte réunionnais a été lancée.

L'actualité de 2013 a également fortement marqué l'activité de la DEAL :

- Les études scientifiques liées au risque requin ont été poursuivies, basées sur des opérations de marquages pour mieux comprendre le comportement des squales. 80 requins ont ainsi été marqués et suivis ; les premiers résultats ont

pu être diffusés dans les différentes instances de gouvernance sur le risque requin : les requins bouledogues ont un mode d'occupation hétérogène de leur habitat, une saisonnalité relativement bien marquée, avec des périodes d'absence prolongée au cours desquelles ils semblent qu'ils puissent explorer les eaux océaniques bien au-delà des côtes réunionnaises. La participation à ces instances et à l'élaboration du site internet des services de l'Etat info-requin.re, ont fortement mobilisé les agents de la DEAL. Enfin, la DEAL a initié fin 2013, une étude participative basée sur une analyse sociale et économique afin d'améliorer l'information, la communication et la prévention du risque requin.

- L'incendie d'origine accidentelle qui a sévi dans la Réserve Naturelle Nationale de l'étang Saint-Paul le 18 et 19 juillet 2013 aura réduit en cendres près de 70 hectares dont 26 % dans la zone de protection la plus forte, atteignant la plus vaste Zone Humide des Mascareignes avec ses 447 hectares constitué d'une mosaïque d'habitats pour la plupart spécifiques des zones humides et d'intérêt patrimonial de premier ordre. Aux côtés du Conseil Général et de l'ONF, la DEAL a accompagné le gestionnaire (Mairie de Saint-Paul) pour proposer des mesures de suivi et de restauration dont la mise en œuvre a pu être lancée dès 2013 grâce à des financements spécifiques débloqués par le gestionnaire.



Récif corallien - ©P. Crozet

AMELIORER ET PRESERVER LA QUALITÉ DES EAUX DE L'ILE

LE SDAGE et son programme de mesures

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015 de La Réunion et du programme de mesures associé, l'évaluation des pressions et impacts sur toutes les eaux (souterraines, côtières et continentales) ainsi que l'évaluation de leur état a été finalisé en 2013.

Cet état des lieux a été validé en comité de bassin en décembre 2013 et approuvé par arrêté du Prefet Coordonnateur de bassin le 20 janvier 2014.

Il comporte une photographie de l'état des eaux à La Réunion, qui révèle que 17% des cours d'eau sont considérés en bon état, 33% des plans d'eau, 78% des eaux souterraines et 77% des eaux marines. Les principales pressions à l'origine de l'état médiocre de certaines masses d'eau sont liées à l'activité humaine : hydrologie et morphologie des cours d'eau, obstacle à la continuité écologique, pollutions d'origines diverses, prélèvements.

Ce bilan, assorti des résultats de la consultation du public qui s'est déroulé de novembre 2012 à avril 2013, vont orienter très fortement les travaux du Comité de bassin pour l'élaboration des documents de planification dans le domaine de l'eau, pour la période à venir.

La police de l'eau

En 2013, la mission inter-service de l'eau et de la nature (MISEN) s'est réunie 9 fois en comité permanent et une fois en comité stratégique pour valider le plan de contrôle inter-service sur 3 ans et sa déclinaison annuelle ainsi que les premières actions initiées relatives aux bichiques et à la mise aux normes des captages. La mission inter-service des polices de l'environnement (MIPE) s'est réunie à 6 reprises et a permis d'initier un travail de coordination et d'harmonisation des pratiques entre agents des services de l'État, d'établissements publics et des réserves naturelles.

En 2013, au titre de l'instruction des dossiers « Police de l'eau », 104 dossiers ont été déposés, instruits ou en cours

d'instruction, et 121 autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial, délivrées soit par les antennes, soit par le siège ; 62 procédures ont abouti dans l'année, 16 autorisations et 46 déclarations.

Parmi les grands dossiers phares traités en 2013, il est important de considérer la mise aux normes des stations d'épuration avec la réglementation européenne. Sur les 16 stations d'épuration nécessaires pour notre île, 13 sont considérées conformes en 2013. A l'horizon 2015, l'ensemble des agglomérations devrait être mise en conformité avec la réglementation, à l'exception de celle de Saint-Louis.

L'action de mise aux normes des stations de l'île, initiée par les mesures administratives engagées par l'État depuis 2006, a porté ses fruits :

- En 2013, la station du Grand-Prado (Saint-Denis et Sainte-Marie) et celle de Sainte-Suzanne, ont été mises en service,
- 2 stations restent à construire ou améliorer, (Saint-Joseph et Saint-Louis).
- 1 station construite en 2010 n'est toujours pas en service, (Saint-Leu Bois de Nêfles,) compte tenu des difficultés liées à son émissaire en mer.

La mise en service de la station de Grand Prado en mai 2013, qui traite les eaux usées des agglomérations de Saint-Denis et Sainte-Marie, va permettre à l'État Français de sortir du contentieux européen correspondant.

L'effort de mise aux normes des stations des communes de La Réunion, avec le soutien financier de l'Europe, a permis en 5 ans de rattraper un retard considérable et de disposer désormais d'un parc de stations d'épuration particulièrement performant. Seules 2 communes restent encore à équiper, mais les démarches sont bien engagées et devraient permettre d'ici la fin 2015 la mise en service des nouvelles unités de traitement.

Plusieurs projets d'envergure ont également nécessité en 2013 une mobilisation importante des équipes, aussi bien sur les volets eau, milieu marin et biodiversité : nouvelle route du littoral, extension du port Est et du port de Saint-Leu...



Station du Grand Prado - © Veolia

La gestion de la ressource en eau

La saison des pluies 2012-2013 a permis d'améliorer l'état des ressources en eau par rapport aux années précédentes. Cependant, malgré un bon début de saison, elle n'a pas été suffisamment arrosée pour compenser les déficits accumulés depuis 2010.

La période de mai à septembre a représenté été une situation fortement déficitaire, le plus sec depuis 50 ans. L'Est de l'île a été particulièrement touché.

Le comité sécheresse s'est réuni à 5 reprises, et un arrêté de limitation des usages de l'eau a été pris pour l'ensemble du territoire en septembre.

Des actions spécifiques ont dû être mises en œuvre dans les hauts de l'Ouest pour pallier la diminution de la ressource et répondre aux besoins des éleveurs et de la défense contre l'incendie.

Les premières actions d'améliorations des infrastructures d'adduction d'eau sur la micro-région Sud, définies en 2012, ont commencé à porter leurs fruits, notamment au Tampon, ce qui a permis de réduire les périodes interruption des services AEP.



VEILLER A CE QUE LES PROJETS STRUCTURANTS DE L'ILE INTEGRENT LES PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES ET DE DURABILITE

S'assurer que les projets structurants de l'île (urbanistiques, routiers,...) s'inscrivent dans une démarche de développement durable et favoriser le développement des énergies renouvelable constitueront quelques-unes des priorités de la DEAL pour l'année 2013.

Aménagement

La DEAL est instructeur des projets d'équipements commerciaux et « rapporteur » de la commission départementale d'aménagement commercial, pour l'implantation de grandes surfaces commerciales (surface de vente > 1000 m²) : en 2013, 13 projets ont été instruits et soumis à autorisation de la CDAC.

L'échéance de l'entrée en vigueur du volet urbanisme de Loi Grenelle 2 et l'obligation de mise en compatibilité de tous les documents d'urbanisme à échéance du 22 novembre 2014 a engendré de nombreuses révisions de SCOT et PLU. Ainsi, 2 SCoT ont été approuvés en 2013 (TCO et CINOR) et 2 autres sont en cours d'élaboration (CIREST et GRAND SUD). Par ailleurs le service suit actuellement 17 procédures de révision de PLU.

D'autre part, la DEAL a contribué au développement durable du territoire en assurant l'instruction des projets d'aménagement ; routiers, zone d'aménagement concerté ou opérations de résorption de l'habitat insalubre. Prés d'une soixantaine de dossiers ont été instruits par le Service Aménagement durable Énergie Climat de la DEAL en 2012, sans compter les nombreuses contributions apportées pour accompagner les projets. Par ailleurs, ce service a assuré le suivi de la mise en œuvre de la loi bruit de 1992 et de la directive bruit de 2002 avec la consultation officielle des collectivités concernées par l'actualisation du classement des voies bruyantes et la poursuite de l'élaboration des cartes de

bruit stratégiques pour les voies de plus de 8 200 véhicules par jour et agglomérations de plus de 250 000 habitants. Le classement sonore des infrastructures routières est désormais disponible sur le site internet de la DEAL.

Concernant l'action de la DEAL sur le littoral, le SADEC, en charge de la gestion du domaine public maritime (DPM), a assuré, un important travail d'harmonisation et de régularisation de l'occupation du DPM. Cette action s'est traduite par l'instruction et la délivrance de 116 autorisations d'occupation temporaire (AOT), ainsi que la réalisation de 2 mises en demeure portant sur des dépôts illégaux sur le DPM. Cet important travail de gestion du DPM a par ailleurs été accompagné d'un fort investissement en matière de connaissance avec la Réalisation de l'état des lieux (diagnostic de la Zone des 50 pas géométriques avec définition d'orientations et pistes d'action) ainsi que par l'acquisition de connaissances par différentes études en cours et structuration d'un SIG littoral

Dans le cadre de son rôle d'animation de la politique des déplacements, la DEAL a participé activement aux réflexions portant sur l'organisation de la gouvernance des déplacements. A ce titre, elle a participé ou produit :

- Un avis sur le projet de Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) approuvé en décembre 2013 et avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la CINOR approuvé en décembre 2013, et suivi du PDU de la CIREST en cours d'élaboration

- A l'accompagnement dans la création du Syndicat Mixte des Transports à la Réunion (SMT) officialisée par l'arrêté préfectoral du 19 juin 2013, et accompagnement dans la préparation des trois premiers comités syndicaux (septembre, octobre et décembre)
- A l'accompagnement des AOT (CINOR, CIVIS et TCO) dans la préparation de leurs dossiers de candidature pour le troisième appel à projet Transport collectif et mobilité durable
- Au suivi du Plan régional Vélo en cours d'élaboration





Implantation des éoliennes en bordure de la Rivière du Mât

Enfin, en aval de son action sur l'aménagement et la planification, la DEAL veille au respect des réglementations urbanisme notamment grâce à son action sur le contentieux pénal de l'urbanisme. Ainsi, en 2013, le service a accentué ses efforts sur l'exécution des décisions de justice et plus particulièrement des astreintes. Ainsi, 44 états de liquidation d'astreintes ont été transmis pour recouvrement à DRFIP et 14 démolitions spontanées ont été constatées.

L'unité Droit des Sols au sein du SADEC a par ailleurs instruit une centaine de demandes de permis de construire relevant de la compétence du Préfet. Le pôle taxes créé en 2011 a pour sa troisième année d'existence permit le recouvrement de plusieurs dizaines de millions d'euros (22 M€).



La passe de la plage de l'Ermitage



6 juin 2013 : débat régional sur la transition énergétique

Energie climat

La DEAL s'est dotée en 2013 d'un pôle Energie Climat pour assurer le portage des politiques publiques en matière d'énergie et de climat.

Cette activité s'est traduite par les résultats suivants :

- Elaboration de la contribution réunionnaise au débat sur la transition énergétique
- Co-élaboration (avec les services de la Région) du Schéma Régional Climat Air Energie approuvé le 18 décembre 2013 et de la plaquette pédagogique à l'attention du grand public et publication de l'arrêté préfectoral
- Suivi des Plans Climat Energie Territoriaux et relance du Club PCET (avec ADEME)

Participation à la gouvernance et au portage des politiques de l'énergie :

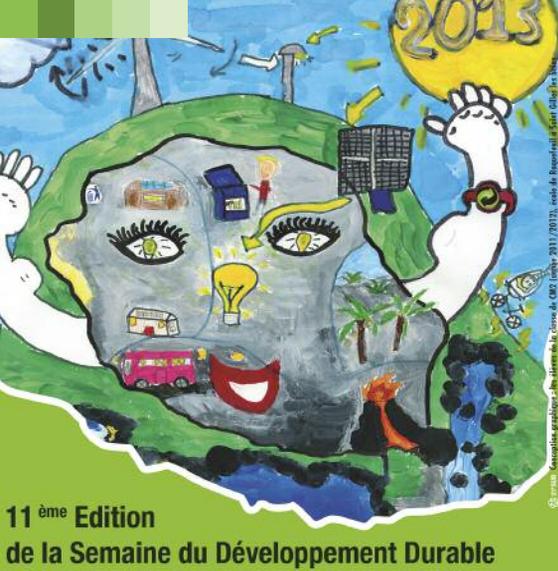
- Engagement d'une convention de financement d'étude d'exploration du potentiel géothermique en dehors du cœur de parc
- Participation à l'élaboration du nouveau cadre PO-FEDER 2014-2020 volet énergie et MDE

- Constitution d'un COPIEL et d'un comité technique pour l'adaptation du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat à la Réunion

Par ailleurs dans le cadre de ses missions régaliennes, la DEAL a assuré l'instructions des projets liés à la production ou au transport d'énergie : Ligne Electrique Ouest, ligne souterraine Moufia-Digue, SWAC de Saint-Denis, centrale photovoltaïque avec stockage Les Cèdres à l'Etang-Salé etc...



21 mai 2013 : débat sur la transition énergétique avec le monde économique



VALORISER LES CONNAISSANCES ET PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La DEAL contribue à améliorer les connaissances disponibles sur le territoire en matière de développement durable et à les diffuser auprès de ses partenaires. La valorisation de ces données lui permet également d'enrichir sa capacité interne d'analyse stratégique et de prospective fondée sur la connaissance du territoire et d'assurer une fonction de conseil sur les différents champs du développement durable auprès de tous les acteurs de l'île.

Semaine du Développement Durable

Développement Durable

La Réunion est un département dynamique en matière d'initiatives de développement durable et porte ainsi un grand nombre de projets inscrits dans le cadre de la Semaine du Développement Durable

Ces excellents résultats s'expliquent notamment par le travail de l'unité « Grenelle développement durable » de la DEAL qui tout au long de l'année 2013 s'est attaché à structurer et animer les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, à travers ce temps fort mais aussi en favorisant l'émergence du réseau GRANDDIR, Groupement Régional des Acteurs de l'éducation à l'environnement pour le Développement Durable de l'île de la Réunion, qui s'est officiellement constitué le 15 juin 2013.

En 2013, la DEAL a encouragé différentes démarches en faveur de l'EEDD sur le territoire : édition de l'ouvrage « des Tortues et des Iles » de l'association OCEAN EYE ; organisation du Tour de l'île des acteurs par le réseau GRANDDIR, formation des enseignants sur les lombricomposteurs par l'association PASSERELLES.

Cette unité pilote également l'initiative prise avec la Région Réunion de développer les métiers de l'économie verte sur son territoire, soutenue financièrement par l'État au travers d'une convention d'expérimentation et du financement d'études. Elle a permis en 2013 la mise en place au niveau du CARIF-OREF d'un observatoire régional des métiers de l'économie verte et

la réalisation d'une étude sur les métiers, emplois et formations sur 5 filières de l'économie verte (Agriculture et forêt, Biodiversité, Eau et déchets, Énergies renouvelable et maîtrise de l'énergie, Tourisme).

La DEAL encourage les collectivités à se lancer dans une dynamique d'agenda 21, en proposant des formations et un appui (financier et méthodologique) à la mise en œuvre de cette démarche. La CINOR s'est lancée en 2013, ce qui porte à 5 le nombre de collectivités engagées dans cette démarche (Sainte-Suzanne, Saint-Paul, Saint-Joseph, Saint-André, CINOR). L'agenda 21 de Sainte-Suzanne a par ailleurs reçu le label national.

Le cadre global permettant l'information des acteurs au développement durable et leur participation à l'orientation des politiques associées entre l'Etat-Région, a évolué sous la forme d'un comité régional de suivi de la Transition Ecologique. Il s'est réuni le 17 juin 2013, de manière à pouvoir partager largement la contribution élaborée par le territoire de la réunion sur la transition énergétique et informé sur les autres démarches en cours : assises de la mer, feuille de route nationale de la transition écologique et à permis de donner la parole aux acteurs locaux.

Enfin, en matière d'éco-responsabilité, la DEAL a mis en place des outils de suivi de ses consommation et un reporting interne régulier, lui permettant de piloter ses actions en matière de responsabilité sociétale.

Autorité environnementale

Elle permet une information complète du public sur les projets, plans et programmes ayant des incidences sur l'environnement

L'autorité environnementale (AE) a donné un avis sur 29 projets (infrastructures linéaires, installations industrielles, carrières, ZAC, aménagements agricoles, énergies renouvelables), 5 documents d'urbanisme d'urbanisme de manière indépendante. Elle a pu analyser tous les dossiers reçus avec la qualité requise. Ces avis permettent au public de prendre connaissance de manière synthétique des enjeux et conséquences environnementales d'un projet, et donc de participer plus aisément aux décisions (enquêtes et concrétisations publiques notamment).

Elle a également produit 50 décisions au cas par cas, qui permettent pour un certains types de projet défini par la réforme des études d'impact de fin 2011, de demander la réalisation d'une étude d'impact pour les projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement. Ces réformes, qui concernent maintenant également les plans et programmes, ont fait l'objet d'un important travail d'adaptation des procédures au contexte local et d'explication auprès des partenaires à (bureaux d'études, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, collectivités locales et commissaires enquêteurs). Par ailleurs, l'équipe a produit des éléments de cadrage, destinés aux maîtres d'ouvrages, pour les guider dans la réalisation des évaluations environnementales à leur charge.

La DEAL appuie également les commissaires enquêteurs, à travers des formations, pour renforcer tout au long de la chaîne la mise en œuvre de l'évaluation environnementale et la bonne participation du public.

Gestion des mesures du FEDER, du CPER et du protocole de Matignon

La maquette financière régionale pour le FEDER 2007/2013 comporte au total 70 mesures opérationnelles, regroupées sous 4 axes stratégiques, et portant sur un montant total de plus 1014 millions d'euros. Depuis le début 2011, 26 mesures FEDER sont instruites par l'unité Europe de la DEAL : Elles portent sur un montant total de 475 millions d'euros soit près de 50% de l'enveloppe FEDER. Les projets subventionnés devront être terminés avant la fin 2015 (dépenses acquittées par les maîtres d'ouvrage).

Le service assure également le suivi des mesures du CPER associées au fonds FEDER ainsi que le suivi financier des projets inscrits au protocole de Matignon (la Nouvelle Route du Littoral, le Trans Eco Express et les aéroports).

Outre la garantie de la qualité de l'instruction des dossiers, l'unité « Europe » constitue un élément majeur de la contribution de la DEAL à la bonne utilisation de ces fonds financiers et participe aux différents exercices d'ajustement des maquettes financières.

L'unité a, du fait de cette connaissance des mécanismes et des actions financées au travers de ces fonds, permis de construire et de porter un avis transversal de la DEAL, intégrant les préoccupations des différents métiers, dans les exercices de diagnostics, de définition des enjeux et de proposition de mesures dans le cadre de la construction des nouveaux programmes européens et contrats plans 2014-2020

Conduite et valorisation d'études, mise à disposition des données

Durant l'année 2013, le SCED s'est réorganisé pour mettre en place un pôle connaissance, qui regroupe une unité « Connaissance, Documentation et Méthodes », une unité « Systèmes d'Informations Géographiques » et une unité « Économie et Statistiques ». Le pôle connaissance a mis en place les bases du fonctionnement d'un comité des études, qui permettent de mutualiser, faire connaître et valoriser les études réalisées par les différents services métiers, ainsi que de préciser les besoins en matière d'études transversales.

Ce service a largement contribué à la réalisation de cartographies et de travaux SIG pour le compte des services métier, à l'appropriation du logiciel QGIS par des sessions de formation internes à la DEAL, ainsi qu'à la mise à jour des référentiels et des données SIG. Il participe désormais au suivi du pilotage de la station SEAS-OI permettant la mise à disposition de données et produits satellitaires. Il assure le lien et parfois l'alimentation des certains systèmes d'informations spécifiques (Sextant OI, Sinp, Sieau). Il produit également les statistiques sur le logement social et la construction neuve, des données socio-économiques

par collectivité ou par micro-région, ainsi que les index régionaux du BTP.

Il fournit chaque semaine une revue de presse sur les thèmes concernant les métiers de la DEAL et met à disposition des agents et du public les services d'un centre de documentation. Le pôle connaissance est également en charge de l'animation et du développement du portail SIDE, contribuant ainsi à favoriser la mise à disposition de l'information environnementale auprès des acteurs du territoire, comme du grand public conformément aux directives ministérielles.

Par ailleurs, la DEAL a mené en propre des études permettant d'alimenter les réflexions des acteurs étatiques et de leurs partenaires sur l'aménagement du territoire.

L'actualisation du Profil Environnemental Régional s'est achevée en 2013, après un cycle conséquent de réunions ayant requis la participation d'un large panel d'acteurs, et devrait être mis en ligne début 2014. Une étude sur le mitage urbain est en cours de réalisation et une réflexion sur la mise en place d'un outils de consommation de l'espace a été lancée avec l'appui d'un bureau d'étude. Une étude sur l'identification des leviers de demande de maîtrise de l'énergie dans la construction neuve et la réhabilitation est également en cours.

En 2013 la méthodologie à mettre en œuvre, pour aboutir à la rédaction d'un livre blanc de la ville réunionnaise de demain prévu par la PASE a été définie, et les premières actions réalisées (Cf. Encart)

Suivi et appui au renforcement de l'Agorah

L'Agorah (agence d'urbanisme de la Réunion)- est une association financée par trois principaux partenaires publics (Etat, Région, Département) : elle vise à alimenter les réflexions en matière d'aménagement du territoire en lien avec la ville. La DEAL appuie ce partenaire d'un point de vue financier et technique. Le pôle connaissance du SCED s'est notamment beaucoup investi en 2013 dans différents groupes de travail de l'Agence relatifs aux indicateurs de suivi environnemental de la mise en œuvre du Schéma d'aménagement régional (SAR), ainsi que dans la mise en œuvre de la plate-forme géomatique régionale PEIGEO permettant de mutualiser toutes les informations géographiques des diverses administrations, instituts et collectivités publiques.



1^{er} séminaire sur le livre blanc le 27 mai 2013



La ville durable réunionnaise "Construisons l'île de la Réunion de demain" : une réflexion qui s'élargit et se partage

La PASE proposait la « Rédaction d'un "Livre blanc sur la ville réunionnaise de demain et l'aménagement urbain" sous pilotage de la Direction de l'écologie, de l'aménagement et du logement (DEAL).

Une première phase de la démarche a permis aux services de l'État de dégager collectivement des éléments de constat et des pistes d'action sur la ville réunionnaise à leur niveau. Elle s'est organisée autour d'un séminaire les 27 et 28 mai 2013.

Une deuxième phase vise à partager ces éléments avec les principaux partenaires de l'aménagement sur le territoire, à les discuter et à les enrichir pour établir une vision partagée de la problématique de la ville durable de demain.

Ce deuxième temps s'est ouvert par un séminaire qui a permis de réunir plus de 160 acteurs de la ville et de l'aménagement à la Réunion autour du thème : « la ville durable réunionnaise : construisons l'île de demain ». Après avoir partagé les éléments de la première phase, les participants ont été invités à approfondir cette réflexion au travers de 4 groupes de travail pendant l'année 2014.

Ces groupes s'appuient sur des structures impliquées dans les questions d'aménagement : l'établissement public foncier de la Réunion, de l'Agorah (Agence pour l'observation de la Réunion, l'aménagement et l'habitat), le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et l'école d'architecture, mobilisent les compétences de différents experts et membres des collectivités, avec l'appui méthodologique du CEREMA.

C'est la richesse des expériences de chacun, la dynamique de partage qui permettra d'atteindre l'objectif ambitieux d'une vision partagée de la manière de Construire la ville durable réunionnaise et qui permettra la rédaction d'un Livre Blanc pour la fin 2014.

RENFORCER LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

La population réunionnaise exprime de fortes attentes en matière de prévention des risques majeurs, et de protection contre leurs conséquences dans la mesure où l'île est soumise à 7 des 8 aléas naturels majeurs. Protéger contre les risques naturels comme ce fût le cas pour les épisodes cycloniques Felleng et Dumilé constitue donc un enjeu fondamental pour la DEAL Réunion.

Les plans de préventions des risques naturels

La couverture de l'île par des plans de prévention des risques naturels se poursuit. 3 types d'aléas sont progressivement pris en compte : les inondations, les mouvements de terrain et les risques côtiers. En 2013, 1 PPR a été approuvés et les études se poursuivent en particulier concernant les mouvements de terrain et les risques côtiers ce qui permettra dans les années à venir de couvrir toutes les communes de l'île par des PPR adaptés.

Ainsi, au 31 décembre 2013, le nombre de communes couvertes par un PPRN approuvées est de 20 sur 24 communes nécessitant d'être couvertes par un PPRN.

La veille hydrologique

La phase de mise en place de la vigilance crue de terminé. Ainsi, les premières vigilances ont été émises lors des épisodes cycloniques de début 2013. Ces éléments, véritables mises en perspectives des événements, combinés à l'amélioration des informations fournies par météo France concernant la pluie, suite à la qualification opérationnelle du radar de Piton Villers à la Plaine des cafres permettent d'améliorer fortement la connaissance des crues.

Le dispositif est complété par le déploiement d'un réseau radio dédié au rapatriement des données depuis le

terrain. Ce réseau permettra de sécuriser cette remontée des données qui jusqu'à présent était tributaire des réseaux téléphonique et GSM qui sont exposés à des risques de coupure lors des épisodes cycloniques.

Contrôle des ouvrages hydrauliques

La sécurité des populations passe par le bon état des ouvrages de protection mis en place. La mission de la DEAL consiste à identifier les maîtres d'ouvrages responsable et à s'assurer que ceux-ci assurent un suivi et un entretien adapté. Ainsi, toutes les digues, et les barrages ont été recensés (1 grand barrage, plus de 300 digues) et une très grande partie ont fait l'objet d'une visite de terrain. Les arrêtés préfectoraux classant officiellement ces ouvrages et désignant leurs propriétaires et exploitants ont été pris mi 2013. A noter en 2013, la réalisation de la visite décennale sur le barrage de Takamaka 2 réalisé par EDF en lien avec la DEAL : Les résultats sont très bon, le barrage est bon état.

La mise en œuvre de la directive inondation s'inscrit dans la continuité des programmes en cours

La déclinaison locale de la directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des



Contrôle de barrage et téléphérique de Takamaka



Cyclone Felleng à la Rivière des Pluies

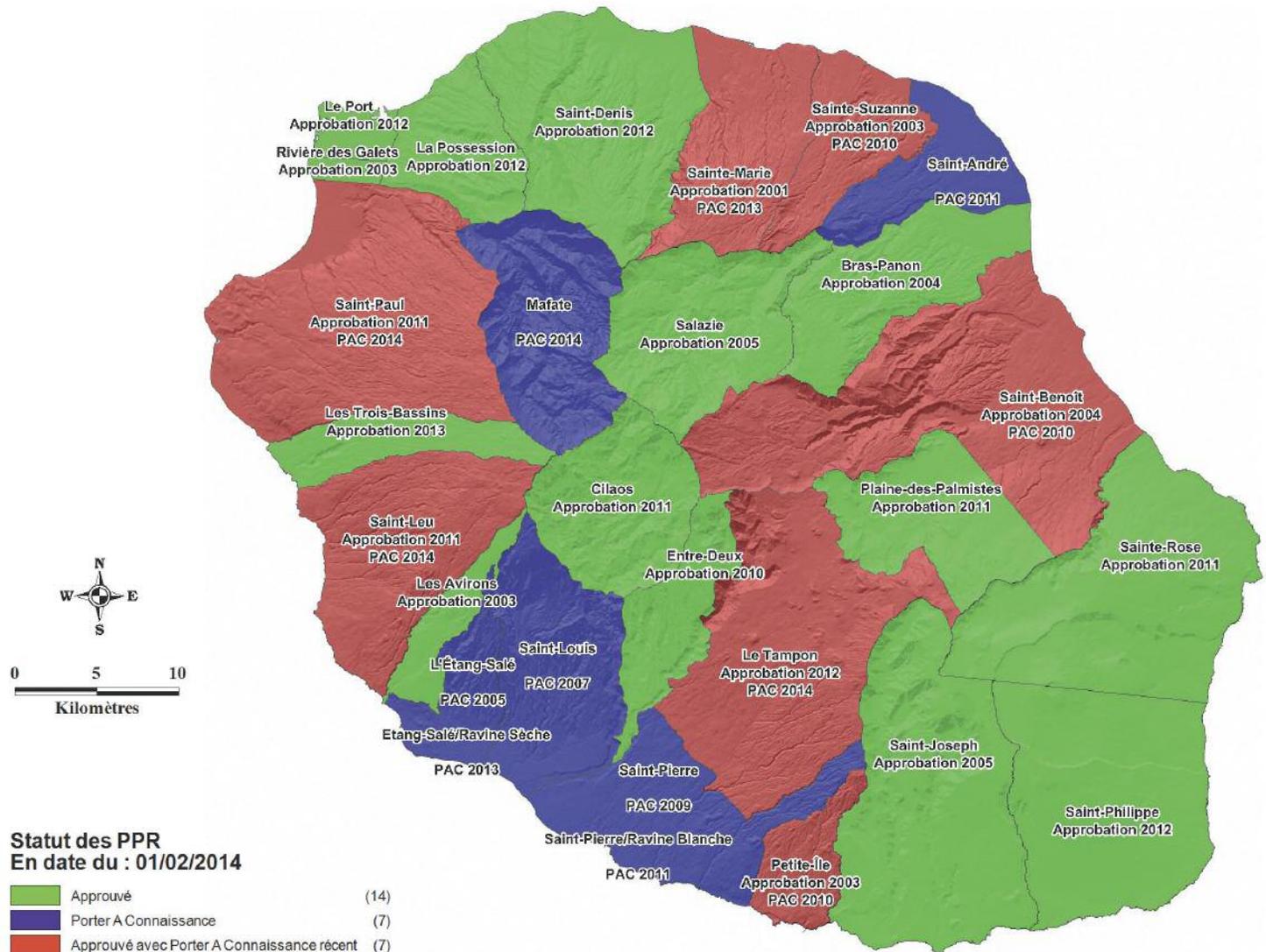
risques d'inondation se poursuit selon le calendrier fixé au niveau national.

Après l'Évaluation préliminaire du risque inondation réalisée en début 2012, la sélection des TRI a pu être menée fin 2012 avec une concertation importante des différentes collectivités concernées.

6 Territoires à risque important ont ainsi été sélectionnés. La cartographie des crues sur ces territoires à été réalisée en 2013 puis présentée aux collectivités concernées. Ces éléments vont être mis à disposition du public début 2014.

La mise en œuvre de la directive est envisagée dans la continuité des actions mises en œuvre dans le cadre du programme de gestion du risque inondation à la Réunion mis en œuvre depuis 2007. En effet, la stratégie locale de gestion du risque inondation s'appuiera en partie sur les PAPI existants dont la pertinence n'a pas été remise en cause par les travaux sur la déclinaison de la directive.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES À LA RÉUNION



RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les activités industrielles peuvent être à l'origine de dangers ou d'inconvénients pour l'environnement ou la santé. Elles sont donc soumises à une législation stricte que la DEAL est chargée de faire appliquer.

Sécuriser l'environnement industriel de l'île

234 établissements autorisés sont installés à La Réunion. Les principales filières industrielles (hors industries lourdes) y sont représentées. Les enjeux les plus importants sont concentrés dans les domaines de l'énergie (stockage et production), des carrières et du BTP, de l'agroalimentaire (dont la filière sucre-rhum), des déchets, des substances (stockage et utilisation) et des entrepôts. Parmi tous ces établissements, 17 sont classés prioritaires et 69 sont à enjeu.

L'instruction en chiffres :

- 12 autorisations délivrées en 2013 dont 2 régularisations, ainsi qu'1 arrêté d'autorisation temporaire ; 18 procédures de demande d'autorisation d'exploiter ou d'enregistrement sont en cours fin 2013 ;
- 25 arrêtés complémentaires signés.

Les contrôles et le suivi :

- 178 inspections réalisées, ayant conduit à 37 mises en demeure, 6 suspensions d'activités, 1 suppression d'installation, 4 consignations de sommes, et à l'établissement de 12 procès-verbaux de délits ; au total la moitié des établissements relevant du régime de l'autorisation ont été contrôlés en 2013 ;
- 10 plaintes reçues, et 7 incidents ou accidents déclarés.

En matière de diffusion de l'information, 2013 a été mis à profit pour établir l'état des lieux et des progrès réalisés depuis plusieurs années, et sensibiliser l'ensemble des acteurs à la nécessaire poursuite de l'action de réduction des risques et des impacts environnementaux, par la mise à jour de l'état de l'industrie et de l'environnement

à La Réunion, dont le dernier bilan remontait à 2007 : cette publication synthétique est disponible en ligne sur le site de la DEAL.

Pour 2013, on peut signaler, les faits marquants suivants pour l'activité de la DEAL relative aux établissements classés :

Sur la réduction des risques accidentels,

L'activité 2013 a principalement été marquée par le travail d'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :

- le PPRT de la SRPP a nécessité de nombreuses réunions avec les acteurs concernés (Collectivités, État, exploitant, industriels de la zone) ; les actions de réduction des risques à la source, menées par l'exploitant, et la réalisation d'une étude de vulnérabilité approfondie des bûts, ont permis d'aboutir à un projet de règlement présenté en réunion publique le 21 novembre 2013, et soumis à enquête publique du 22 novembre au 23 décembre 2013. L'approbation est attendue pour mi 2014,

- pour le PPRT du dépôt de munitions militaires de la plaine des Cafres, prescrit par arrêté ministériel du 2 mai 2013, la détermination des enjeux a débuté, au travers de l'étude de vulnérabilité sommaire.

L'extension du dépôt AVIFUEL alimentant l'aéroport Roland Garros a été autorisée le 22 avril 2013.

Un exercice PPI autour de la SRPP a été réalisé le 5 décembre 2013 pour tester l'organisation des secours. Le plan anti-vieillesse des installations industrielles

a été déployé, au travers d'inspections approfondies sur l'ensemble des dépôts d'hydrocarbures.

Concernant les risques chimiques et le plan anti-endommagement des réseaux, des actions de sensibilisations des industriels et/ou des collectivités aux nouveaux règlements (REACH, CLP, guichet unique) ont été menées.

Sur la réduction des risques chroniques

Concernant la pollution atmosphérique, la mise en service de la nouvelle centrale thermique de port Est, exploitée par EDF, et l'arrêt en parallèle de l'ancienne centrale de port Ouest, a largement contribué à la réduction de l'émission de certains polluants, comme les oxydes d'azote, générés par la combustion de fioul pour satisfaire les besoins de l'île en électricité.



Nouvelle centrale EDF au Port - © EDF Réunion

En matière d'émissions dans l'eau, la campagne de recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) est passée à sa phase opérationnelle, et les premiers rapports de synthèse ont été remis par certains industriels concernés. En parallèle les mesures d'encadrement et de mise en conformité des rejets des installations de la filière sucre-rhum ont été finalisées, ce qui a conduit à l'obtention, après la mise en service de certaines installations de traitement en 2012, des premiers résultats probants en 2013.

Concernant la santé au regard de l'environnement, la poursuite de la mise en œuvre du plan régional santé environnement (PRSE 2) a permis de faire progresser la connaissance en matière de risques sanitaires liés à l'environnement. Par ailleurs, une plaquette de vulgarisation « les bons gestes au quotidien » a été élaborée et largement distribuée au public, en particulier au travers des centres médicaux et hospitaliers.

Dans le domaine des sites et sols pollués, qui constituent un important gisement potentiel de pollutions, des avancées significatives ont été constatées en 2013 avec notamment l'encadrement et la résorption de deux sites pollués à l'amiante, ainsi que le suivi des diagnostics sur les anciennes décharges brutes d'ordures ménagères. En parallèle a été réalisée une étude visant à mieux appréhender les enjeux de la pollution aux solvants chlorés de la nappe des Galets au Port.



Sur la question des déchets :

En matière de gestion des déchets, la révision du plan départemental de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND), menée par le Département, a mobilisé de nombreux acteurs régionaux : elle revêt un enjeu déterminant pour La Réunion de demain, en définissant les équipements structurants qui permettront de gérer les déchets sans cesse croissants produits sur l'île.

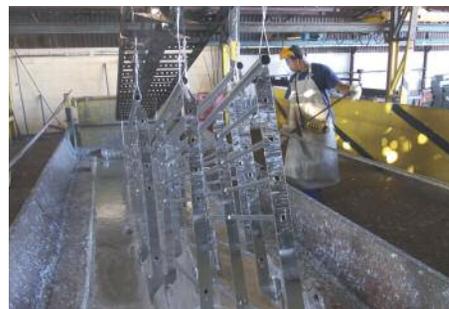
En outre, la DEAL a œuvré pour permettre la continuité du service public rendu aux usagers en la matière, en instruisant les nombreux dossiers présentés par les exploitants des installations de gestion et de stockage de déchets non dangereux.

Par ailleurs, en matière d'exportations de déchets, indispensables à l'essor du développement économique de l'île en l'absence de filières de gestion ou d'élimination locales, et au-delà de l'instruction de quelques 75 dossiers de transferts transfrontaliers de déchets, la DEAL a largement œuvrée en collaboration étroite avec le service des douanes à la lutte contre les trafics de déchets : contrôles de sites illégaux (véhicules hors d'usage, déchets inertes, déchets divers...), transferts illicites de déchets.

Carrières et matériaux :

Concernant les carrières (extraction et traitement des matériaux), il convient de noter tout particulièrement :

- la délivrance d'autorisations sur des secteurs clés, après recherche du bon équilibre entre production de matériaux et projets structurants, comme le projet d'éco-cité à Cambaie porté par le TCO,
- la gestion des sollicitations induites par le projet de nouvelle route du littoral (modification en cours du schéma départemental des carrières, instruction des premières demandes de carrières en roches massives...),
- la réalisation du plan de contrôle de l'inspection du travail dans les industries extractives (travaux et circulations en hauteur, équipements de travail et de protection individuelle),
- ainsi que la poursuite de la lutte contre les extractions illégales de matériaux.



Bassin zinc-galvanisation Réunion

Contrôler les techniques industrielles

Ces missions dévolues à la DEAL ont conduit à :

- assurer le contrôle des organismes et centres de contrôle de véhicules légers et lourds en 2012, 18 visites de centre pour les véhicules légers et 14 pour les centres de poids lourds,
- sur le contrôle technique de premier niveau des véhicules, réalisation de 100 dossiers de réceptions à titre isolé dont 6 réceptions complexes, et 124 autorisations diverses de mise en circulations,
- contrôler la sûreté des équipements sous pression (ESP) et appareils à gaz : au-delà de la visite approfondie de l'agence de l'APAVE Sud Europe chargée des contrôles de ces équipements sous pression, des opérations de contrôle du parc ont amené à la régularisation d'équipements présents dans des installations structurantes de La Réunion.

SATISFAIRE LA DEMANDE SOCIALE EN HABITAT

La réponse aux besoins en logements des ménages réunionnais, et notamment en logements sociaux, constitue un des défis majeurs de l'action de l'Etat au plan local. Et donc de la DEAL

La DEAL est très fortement mobilisée dans cet objectif, qui passe par des actions relevant de la planification, des politiques foncières, de la programmation et du financement de l'aménagement, et enfin de la construction de logements neufs. Un effort croissant est également porté sur l'amélioration du parc de logements existants, qu'il relève du parc locatif social ou du parc privé.

Un nombre de logements sociaux programmés maintenu à un niveau élevé

L'année 2013 a permis de poursuivre le niveau élevé de programmation de logements sociaux, tant en construction neuve qu'en amélioration et réhabilitation du parc. L'effort conséquent de l'Etat, faisant intervenir les ressources de la Ligne Budgétaire Unique et l'aide

fiscale issue de la LODEOM (318 millions d'euros d'aides cumulées au total – y compris financement de l'aménagement et résorption de l'habitat insalubre, dont une enveloppe LBU de 91,4 M€) a permis le financement de 5 681 logements, dont 4 542 neufs). Ce niveau de programmation reste proche des besoins annuels estimés par l'INSEE et retenus comme objectifs par le Schéma d'Aménagement Régional. Par ailleurs, le niveau des livraisons poursuit son augmentation en 2013, avec 3 486 logements sociaux livrés, et 4 448 logements sociaux neufs ont été mis en chantier. En cette période de crise économique, le logement social représente environ 30% de l'activité du BTP.

Par type de produit, la programmation porte sur 2 137 logements locatifs très sociaux (LLTS), 1 585 logements locatifs sociaux (LLS), 312 prêts locatifs sociaux (PLS), 88 prêts sociaux location-accession (PSLA), 279 logements évolutifs sociaux (LES) diffus, 142 LES groupés. S'y ajoutent la réhabilitation de 732 logements locatifs sociaux et l'amélioration de 406 logements privés de propriétaires occupants.

La répartition territoriale des logements neufs programmés a veillé à la prise en compte dans toute la mesure du possible de l'équilibre entre les bassins de vie et des tensions observées dans les marchés locaux de l'habitat : ainsi, 38 % des logements programmés sont situés dans l'ouest, 28% dans le sud, 20 % dans le nord et 14 % dans l'est.



Opération de 75 logements sociaux à Quartier Français



Opération Bauhinias à la Montagne (69 logements)

Financement de l'aménagement

La mobilisation de la LBU pour le financement de l'aménagement opérationnel visant à produire des logements sociaux est en forte augmentation, avec 9,5 M€ engagés dans le cadre du FRAFU.

Rénovation urbaine

L'intervention sur les quartiers existants : mise en œuvre opérationnelle du programme de rénovation urbaine et lutte contre l'habitat indigne

La rénovation urbaine des quartiers les plus en difficulté a également bénéficié d'un niveau d'engagement soutenu

avec près de 9 millions d'euros de subventions accordées par l'ANRU pour des interventions en matière d'aménagement, d'équipements publics et de résidentialisation de logements sociaux. Le taux d'engagement du programme est ainsi porté à 87%. Les projets de Ravine Blanche à St-Pierre (qui s'est vu décerner le label national EcoQuartiers en septembre 2013), du quartier Lépervenche-Vergès-Voie Triomphale au Port et des Camélias à St-Denis sont désormais en pleine phase opérationnelle.

Par ailleurs les premières réflexions en vue de l'engagement du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain ont été conduites et les premiers échanges sont intervenus avec les collectivités qui se sont déclarées candidates.

Lutte contre l'habitat indigne

L'année 2013 a enfin vu la poursuite de l'élaboration de plans communaux ou intercommunaux de lutte contre l'habitat indigne : le territoire de la CIREST est désormais couvert par un PILHI et l'équipe dédiée a été mise en place au sein du TCO afin de piloter la mise en œuvre des actions destinées à apporter des réponses aux différentes formes d'insalubrité en coordination avec les différents acteurs concernés.

PILOTAGE ET COORDINATION

Les missions de la DEAL sont particulièrement larges et vont bien au-delà du simple champ du développement durable. Revue de détail d'un nombre de missions relevant de la coordination de l'action des services de l'Etat, du pilotage ou encore de la sécurité routière.

Construction et immobilier de l'Etat

En 2013 la DEAL a contribué activement à la cohérence de la programmation et du suivi des opérations d'investissement et d'entretien des bâtiments de l'État au sein de la Cellule Nationale de Suivi de l'Immobilier de l'État, structure qui coordonne et favorise la mise en œuvre de la nouvelle politique immobilière de l'État sous la responsabilité du Préfet.

Cette année a notamment vu la mise en place des premières préconisations du Schéma Pluriannuel de la Stratégie Immobilière de l'État (SPSI) pour certaines administrations (DEAL, Éducation Nationale, DTPJJ et RSMA) et le lancement des études du SPSI pour des administrations hors RÉATE (DRFiP, Gendarmerie, Justice et Douanes), le démarrage des études de conception de toutes les opérations RÉATE (DAC-OI, DJSCS, DEAL/DIECCTE et ARS). La livraison de ces bâtiments est envisagée pour la fin 2016.

Par ailleurs, la DEAL a apporté un appui technique reconnu et sollicité par toutes les administrations dans le cadre des marchés d'études et de travaux bâtimentaires. Préparation, passation et suivi de 3 marchés interministériels qui seront amenés à se multiplier pour optimiser la gestion des crédits immobiliers de l'Etat.

La DEAL assure les missions de conduite d'opération des trois projets inscrits dans le programme Réate de la Réunion (sièges de la DEAL et de la DIECCTE, de la DJSCS, de la DAC-OI). Dans le domaine de l'ingénierie publique, elle intervient également sur les opérations suivantes : construction du siège de la DMSOI, construction du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) à Domenjod, restructuration du siège de la DAAF, construction de la Maison du Parc National de la Réunion livré en 2013, travaux d'aménagement et de restructuration au Centre pénitentiaire du Port, restructurations de la Sous-Préfecture

et du Palais de Justice de Saint-Pierre. Son activité sur les constructions publiques porte actuellement sur un chiffre d'affaire de l'ordre de 80 M€.

Enfin, la DEAL a assuré le portage des politiques publiques visant à améliorer la qualité des bâtiments. Pour promouvoir l'accessibilité dans les établissements recevant du public, le SADEC est mobilisé pour informer les professionnels de leur obligation de mise aux normes des bâtiments existants avant le 1er janvier 2015. Le service s'investit également dans le contrôle du respect des règles (12 contrôles effectués en 2013) de construction dans les logements neufs. La bonne application des réglementations accessibilité, sécurité incendie, thermique, acoustique et aération est ainsi vérifiée sur un millier d'opérations par an.

Education routière

L'activité de la cellule éducation routière a enregistré une activité 2013 soutenue, voir en forte croissance en début d'année pour le permis moto et les permis du groupe lourd, en liaison avec la mise en œuvre au 16 janvier 2013, de la transposition de la 3ème directive UE sur le permis de conduire, et la concrétisation partielle du projet FAETON I, consistant à l'édition des permis de conduire au nouveau format européen au 16 septembre 2013.

Cette réforme globale du permis de conduire, portant notamment sur le permis moto et sur le permis poids lourd, prévue à l'échelle européenne en 2013 a nécessité une importante organisation, tant pour la formation des personnels chargés de la passation des examens, qu'en ce qui concerne l'information des enseignants et des candidats aux nouvelles procédures. Un soin particulier a été apporté à l'information de la population et des professionnels concernés, au travers de l'organisation de nombreuses

réunions d'informations et d'un pilotage conséquent de la DEAL et des services préfectoraux concernés.

L'amélioration des conditions d'accueil du public et des conditions de travail des inspecteurs du permis de conduire du centre de St Denis a également été confortée par la finalisation du projet de déplacement du centre d'examen de Saint Denis vers un nouveau site. Ce projet a été mené à bien grâce au soutien de la mairie de St-Denis, et à l'aide matérielle des services de la Région, et surtout grâce au soutien financier apportée par la DSCR sur ce projet.

L'organisation des examens en partenariat entre la CER de la Réunion et la CER de Mayotte a été stabilisée grâce à la création début 2013 d'un deuxième poste d'inspecteur du permis de conduire à Mayotte. Cette organisation demeure fragilisée par le non remplacement du départ d'un agent en juillet 2013 de la Réunion vers la métropole. Ceci a pour conséquence un nombre encore important de missions de renfort d'un département à l'autre.

Sécurité routière

L'année 2013 est marquée par la baisse de l'ensemble des indicateurs de la sécurité routière :

- -13% d'accidents corporels
- -13% de tués
- -20% de blessés
- -14% de blessés hospitalisés

Le nombre des tués s'élève à 39 soit 6 de moins qu'en 2012 (45 tués en 2012 et 42 en 2011).

Les principales victimes d'accidents mortels sont les usagers en voiture (13).

Les usagers de motos sont également plus touchés en 2013 : 10 personnes ont été tuées contre 8 en 2012. En revanche deux vies ont été épargnées dans la catégorie des cyclomotoristes.

Les piétons, particulièrement concernés en 2012 par les accidents mortels (21 tués) bénéficient le mieux de la politique locale de sécurité routière. Avec 9 piétons tués en 2013, la part de cette catégorie d'usagers passe de 44 % en 2012 à 23 %.

Le nombre de cyclistes tués sur la route est en légère baisse (3 tués contre 4 en 2012).

Le taux de gravité des accidents à La Réunion (nombre de tués rapporté au nombre d'accident), demeure quasiment stable, autour de 6% en moyenne depuis 2008 (idem qu'en métropole)

La cause principale des accidents mortels sur la route, reste l'alcool, responsable de 40 % d'entre eux (15 accidents mortels sur 39).

Même si le bilan 2013 indique une légère amélioration du nombre de tués liés à l'alcool par rapport à 2012 (40% contre 60%), le facteur alcool reste extrêmement préoccupant sur la route.

Afin de permettre une amélioration durable du comportement de l'ensemble des usagers de la route, 140 actions locales de sécurité routière ont été mises en œuvre en 2013 au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) avec le soutien financier de l'État, de la Région et du Département. Ce plan s'inscrit dans le cadre du Document Général d'Orientations 2013-2017, approuvé le 27 février 2013, qui a retenu les enjeux suivants : alcool, drogues et médicaments, comportements à risques, deux-roues motorisés, cyclistes. Ce document définit la stratégie des services de l'État et des collectivités locales pour les cinq prochaines années en matière de lutte contre l'insécurité routière.

La mise en œuvre de certaines actions ont nécessité la présence d'Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR).

Ils ont ainsi animé 202 ateliers au cours de l'année 2013 :
 • 115 ateliers alcool et drogues (dont des interventions sans les tribunaux de grande instance de Saint-Denis et de

Saint-Pierre pour la sensibilisation des conducteurs ayant commis une infraction ou délit liée à l'alcool au volant ou guidon, avant leur passage devant un juge)

- 25 ateliers pédagogiques (vitesse/ceinture et 2 roues)
- 19 ateliers simulateurs deux-roues motorisés
- 15 ateliers test choc
- 19 ateliers voiture tonneau
- 9 ateliers divers

Par ailleurs, les services de la sécurité routière ont renforcé en 2013 leurs actions de communication. Plusieurs campagnes de sensibilisation, soit réalisées au niveau local, soit relayées s'agissant des campagnes nationales, ont rythmé l'année sur les thèmes de la vitesse, des deux roues motorisés et de l'alcool au volant (campagnes de sensibilisation dans les médias avant les fêtes, actions SAM aux abords des établissements de nuit et lors de grandes manifestations). Une campagne spécifique a également été organisée à destination des transporteurs de cannes à sucre lors de la campagne sucrière.

Transport routier

Des opérations coup de poing en liaison avec les forces de l'ordre ont été menées sur véhicules de transport de voyageurs (bus et cars). Outre la réalisation des contrôles sur route et en entreprises qui ont été réalisés conformément à la stratégie et aux objectifs définis au niveau national, l'année 2013 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la réforme réglementaire du secteur des transports routiers, appelée paquet routier.

Elle a également été marquée par les difficultés rencontrées par les professionnels, notamment en ce qui concerne l'exigence de la capacité financière des entreprises de transport de marchandises non satisfaite en raison de l'absence de la commande publique associée au contexte global de crise économique.

Les conditions de travail des agents affectés au registre ont été une priorité en 2013 et une première réflexion sur la réorganisation des conditions d'accueil du public a été engagée afin de mieux sécuriser les agents et la qualité de l'instruction des différents actes de gestion du registre des transporteurs.



LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

En 2013, au plan bilatéral

Poursuite des concours de la DEAL, aux côtés de la commune du Port et de TCO au projet de coopération décentralisé d'appui à l'aménagement de la commune de Tamatave (Toamasina), sur le volet « Projet d'Aménagement de Quartiers de Toamasina (PAQT) », avec notamment la participation régulière de la DEAL aux réunions du comité de pilotage du projet et celle du directeur-adjoint aménagement-urbanisme à une mission de terrain effectuée à Tamatave en février.

La DEAL est par ailleurs engagée de façon permanente dans des actions de coopération régionale de type multilatéral, principalement au travers de deux cadres institutionnels - la COI et la Convention de Nairobi. Elle participe à différentes réunions techniques où elle représente la France et la Réunion.

- La Commission de l'Océan Indien

- Le projet ISLANDS (développement durable des îles du sud-Ouest de l'Océan indien membres de la COI et de Zanzibar) comportait 4 volets dans sa phase I, en 2013 :
 - prévention du changement climatique,
 - protection des récifs coralliens,
 - catastrophes et risques naturels,
 - développement durable,

- La Convention de Nairobi

La convention de Nairobi pour la protection, la gestion et le développement de l'environnement marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Est a été signée le 21 juin 1985 à Nairobi (Kenya) et est entrée en vigueur en 1996. Le texte actuel est intitulé "Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'océan Indien occidental" - Convention de Nairobi amendée (2010).

La convention comprend 10 États Parties - Afrique du Sud, Comores, France (Réunion), Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Tanzanie, Seychelles et Somalie - et a été ratifiée par la France (au titre de la Réunion et de Mayotte) le 18 août 1989.

La Convention de Nairobi est complétée par 3 protocoles (un 4^e protocole en cours de négociation)

- Le Protocole sur les Aires protégées et la faune et la flore sauvage dans la région d'Afrique de l'Est, adopté à Nairobi le 21 juin 1985 et entré en vigueur le 30 mai 1996 est un instrument de création d'aires protégées et de protection de la biodiversité du système de Nairobi mais il est actuellement en sommeil.

- Le Protocole de lutte contre les pollutions telluriques en Afrique de l'Est a été signé par les parties le 2 avril 2010 lors de la réunion des plénipotentiaires du 1^{er} avril 2010.

- Le protocole relatif à la coopération dans la lutte contre la pollution marine accidentelle dans la région de l'Afrique de l'Est (adopté en 1985 et entré en vigueur en 1996).

- Un quatrième protocole, relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est en phase de négociation : une première réunion s'est tenue à Capetown fin septembre avec la participation d'un représentant de la DEAL.

- IFRECOR

Forte implication DEAL dans l'initiative française sur les récifs coralliens : coopération régionale avec Mayotte, les TAAF, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française et Wallis et Futuna, La Martinique et la Guadeloupe pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens.

Mise en place d'un « réseau d'études des cétacés et du dugong » dans le cadre du sanctuaire des mammifères marins de l'océan Indien, pour protéger les mammifères marins, d'en améliorer la connaissance scientifique et de les valoriser sur le plan socio-économique (à travers le tourisme baleinier durable), par des actions de recherche, de sensibilisation (populations et autorités locales et régionales), de renforcement des capacités et de coordination régionale. Ce projet est en cours de formulation.

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES) : la DEAL est référent local.

MANAGEMENT ET VIE INTERNE

En 2013, la DEAL a finalisé les changements structurels majeurs et poursuivi la montée en maturité de son organisation. Elle a dû poursuivre la mise en œuvre de plusieurs réformes qui ont fortement impacté son activité. C'est le cas de la création du Grand Port Maritime de La Réunion (GPMLR) au 1^{er} janvier 2013, ou de la création du Pôle Support Individualisé (PSI) sur la gestion administrative et financière des personnels.

Lancer un nouveau projet de service

Durant cette 3^{ème} année de fonctionnement, le directeur souhaite faire un premier bilan et engager une réflexion collective sur le projet de service de la DEAL. En effet, si la DEAL est un partenaire dont la légitimité est d'ores et déjà largement reconnue à l'externe, c'est aussi une structure jeune qui doit analyser de façon objective ses atouts et ses faiblesses. Initiée dans le courant du second semestre, cette démarche participative est appelée à se poursuivre en 2014.

Gérer une nouvelle organisation

En 2013, un investissement important a donc été fourni pour consolider l'organisation et poursuivre la mise en œuvre des réformes organisationnelles en cours.

Le transfert des personnels au sein de l'établissement public GPMR, puis surtout la mise en place du transfert de la paye et de la gestion administrative des agents DEAL vers les services basés

en métropole (PSI Basse Normandie et administration centrale) ont fortement mobilisé les équipes du secrétariat général.

Parallèlement, la DEAL a cherché à rationaliser son organisation, que ce soit par la mutualisation ou la mise en œuvre de la démarche Qualité :

- le processus d'exécution de la dépense a conduit à mettre en place une nouvelle unité opérationnelle au sein du secrétariat général pour piloter l'exécution de l'ensemble des budgets, assistée par une des missions de la direction (pilotage de la Qualité, des BOPs et de la Performance), cette structure va devoir consolider ses pratiques et ses outils en 2014 ;
- les missions placées auprès de la direction ont fait l'objet d'une réflexion qui a conduit à en réduire le nombre et à « internaliser » les fonctions qui relevaient d'une logique opérationnelle au sein des services métiers, y compris lorsqu'elles avaient une dimension transversale, ce qui a permis de faciliter le décloisonnement, aujourd'hui 3 missions pérennes demeurent ;
- la démarche Qualité initiée en 2012, est entrée dans une phase de mise en œuvre concrète avec l'analyse d'un certain nombre de processus dans la quasi-totalité des services, et le recours à un prestataire externe a permis de professionnaliser la démarche qui devient progressivement un levier du management opérationnel.

Optimiser ses moyens de fonctionnement

La maîtrise de la dépense publique passe nécessairement par la maîtrise et l'optimisation de ses moyens de fonctionnement.

La gestion et le suivi des effectifs repose désormais sur un outil consolidé qui respecte les orientations stratégiques et budgétaires des responsables de programme. Le schéma d'emplois et de recrutement (SER) de la DEAL repose sur une méthodologie transparente et partagée et il fait aujourd'hui l'objet d'une mise à jour et d'une diffusion mensuelle. Le respect du plafond d'emploi (adéquation entre les effectifs réels et les effectifs budgétaires) constitue un enjeu permanent. Proche de l'équilibre à la fin de l'année 2013, l'effort doit être poursuivi au regard des effectifs notifiés pour 2014.

Le budget global de fonctionnement de la DEAL était en déséquilibre depuis sa création en 2011. La démarche engagée à la fin de 2012 et sur toute l'année 2013 visait,

d'une part à améliorer sa structure et son suivi, d'autre part à obtenir une gestion rigoureuse en répondant mieux aux besoins des services. L'année 2013 aura permis le retour à l'équilibre et la satisfaction des besoins nécessaires au fonctionnement des services, avec à titre d'exemple pour la 1^{ère} fois un renouvellement du parc automobile à hauteur de 9 véhicules dont 4 véhicules hybride (sur un parc total d'à peine 60 unités).

Préparer le regroupement des services sur le site de la Providence et l'opération immobilière associée

La projet de création d'un siège de la DEAL regroupé entre en phase pré-opérationnelle avec la désignation du concepteur et les études d'avant-projet.

Il se caractérise par la réalisation d'une construction optimisée et exemplaire mais aussi par l'insertion dans le tissu urbain de l'activité du centre administratif ainsi créée.

A la date de livraison prévue pour fin 2016, le projet accueillera près de 250 agents au titre de la DEAL (à l'exclusion du personnel des antennes), mais également le personnel de la DIECCTE.

Maintenir une action sociale forte et partenariale

Le dynamisme de l'action sociale constitue une volonté partagée de la direction et de l'ensemble des partenaires sociaux internes.

Un certain nombre d'action ont été poursuivies ou organisées conjointement avec le CLAS et l'ASCE), les acteurs de la prévention (Médecin de prévention, assistante de service sociale et animateur sécurité), ainsi que les représentants du personnel.

Le respect des obligations de l'employeur vis-à-vis des travailleurs handicapés (taux d'emplois et/ou clause sociale au niveau de la commande publique), l'élaboration du DUER (document unique d'évaluation des risques), la prévention des RSP (risques psycho-sociaux), la parité et la lutte contre les discriminations constituent quelques illustrations de cette volonté partagée.



Les agents se sont impliqués sur l'actualisation du projet de service



ETRE PRÉSENT SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA RÉUNION

Les antennes Sud, Est et Ouest assurent sur leur territoire, à savoir l'arrondissement, les missions de la DEAL avec une proximité toute particulière auprès des partenaires publics et privés ainsi que du public.

Antenne Ouest

1/ Cellule Habitat/RHI :

• Habitat

L'année 2013 montre une augmentation de 56,67 % par rapport à 2012 soit 796 logements financés de plus.

1 837 logements sociaux financés soit 33 % des logements aidés sur le département dont :

- 1449 logements neufs (593 LLS, 761 LLTS, 67 PLS, 28 PSLA et 103 LESG) pour 20,60 M€ engagés
- 136 logements réhabilités pour 637 000 € engagés
- 149 logements financés en secteur diffus (89 améliorations et 60 LESD) pour 4,20 M€ engagés.

17,5 M€ mandatés soit 19 % des CP

• RHI

2,2 M € engagés :

- 1 opération de RHI engagée pour 1,5 M €
- 2 MOUS et 4 prolongations de MOUS pour 514 267 €

5,5 M € mandatés en 24 appels de fond.

• FRAFU

12 avis élaborés.

2 / Cellule Appui Territorial

• Contentieux pénal

En 2013, l'antenne a procédé à 147 contrôles CPU sur le terrain en 76 demi-journées. 37 procès-verbaux initiaux ont été établis et 27 avis techniques au procureur ont été proposés au SADEC/UDS.

• Sécurité / Accessibilité

Au titre des visites d'établissement recevant du public, l'antenne a représenté la DEAL à 118 visites de sécurité (périodiques, d'ouverture et de contrôle) et a procédé à une visite d'ouverture au titre de l'accessibilité.

Dans le cadre de la commission d'arrondissement Ouest, l'antenne a examiné en séance 278 dossiers de sécurité contre l'incendie et a assuré l'instruction du volet accessibilité en vue de la présentation de 216 avis (129 avis favorables et 87 avis défavorables).

• DPF / DPM / DPE / Risques

Le territoire ouest est marqué par 39 cours d'eau en DPF, pour une longueur totale de 312 Km, dont 2 rivières pérennes, l'Etang St Paul et environ 64 Km de littoral.

En 2013, 24 visites de contrôle et de surveillance ont été effectuées, représentant 2 tournées mensuelles en moyenne.

84 autorisations ont été enregistrées, soit :

66 AOT sur le DPM, dont :

- 62 autorisations délivrées
- 2 en cours d'instruction
- 2 classées sans suite

16 AOT sur le DPF, dont :

- 15 autorisations délivrées, dont 2 pour des prélèvements d'eau brute
- 1 en cours d'instruction, car site inscrit/classé en attente de passage à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

3 COP sur le DPE, dont :

- 1 délivrée
- 2 sans suite

Zone des 50 Pas Géométriques : 6 demandes d'avis sur les actes d'urbanisme ont été faites par la commune de Saint-Leu. Les autres communes ne sollicitent pas l'antenne ouest.

Risques Naturels : 5 demandes de renseignements pour des terrains ou opérations par rapport aux PPRI, PPRMT et PPR

Antenne Est

En termes de représentation de la DEAL, 79 réunions ont eu lieu avec le sous-Préfet et/ou les élus locaux (dont 31 pilotées par l'antenne).

Sur les projets structurants : important travail sur le TCSP de la CIREST (projet ESTI+) avec l'instruction du projet et suivi des procédures (enquête publique, arrêté DUP et arrêté loi sur l'eau)

1/ Cellule Habitat/RHI :

• Habitat

En 2013, 774 logements aidés (949 en 2012) :

- dont 656 logements neufs engagés (LLTS, LLS, PLS, LES, PSLA) et 118 logements rénovés (amélioration de l'habitat, acquisition-amélioration de l'habitat, réhabilitation)
- 15,2 M € engagés
- 24,3 M € mandatés
- 22 annulations/modifications de dossiers diffus
- 16 dossiers de vente/location de logements sociaux

• RHI

En 2013, 16 opérations de RHI en cours
0,26 M € engagés
3,32 M € mandatés

2 / Cellule Appui Territorial

• DPF / DPM / DPE

Domaine public fluvial composé de 71 ravines et 5 étangs

En 2013, 173 tournées ont été effectuées pour visite de contrôle et de surveillance et 21 autorisations ont été délivrées (3 autorisations temporaires de prélèvements, 16 autorisations d'occupations temporaires et 2 conventions d'occupation précaire du DPE)

• Contentieux pénal

En 2013, 29 procès-verbaux d'infractions en matière d'urbanisme ont été dressés

Antenne
Ouest
Saint-Paul

S

Antenne Est (suite)

• Accessibilité

En 2013, 126 dossiers traités

• Sécurité incendie

71 visites périodiques, 6 visites d'ouverture d'ERP effectuées, 140 dossiers sécurité examinés et participation à 10 commissions d'arrondissement

Antenne Sud

En terme de représentation de la DEAL, 51 réunions bilatérales ont eu lieu avec le Sous-Préfet et/ou les élus.

1/ Cellule Habitat/RHI :

• Habitat

- Engagements :

1 460 logements sociaux financés, soit 26,19 % des logements aidés sur le département dont :
1 092 logements neufs groupés (1 036 LLS/LLTS/PLS, 8 LESG, 48 PSLA) pour 10,20 M€ engagés
55 logements REHAB engagés pour 0,5 M€
313 logements financés en secteur diffus (148 améliorations et 165 LESD) pour 8,78 M€ engagés

- Mandatements :

20,82 M€ mandatés soit 23,84% des CP

• RHI

8 opérations RHI et 3 études en cours
0,16 M€ engagés contre 0,26 M€ en 2012. Il s'agit de l'engagement financier de l'Etude PILHI de la CIVIS.
1,56 M€ mandatés contre 0,33 M€ en 2012.
Trois opérations de RHI de plus de 10 ans ont été soldées. Il s'agit de l'opération RHI Ravine du Pont à Petite Ile, RHI LTS Centre Ville à St Joseph et RHI Myosotis à St Philippe.
Le dossier de solde de la RHI La Chapelle à St Louis pour un montant de 0,895 M€, financée en 2000 a été également déposé en fin 2013 sera mandaté au premier trimestre 2014.

• FRAFU

10 avis d'opportunité réalisés sur dossiers 6,40 M€ ont été financés au titre du FRAFU à vocation sociale, correspondant à 6 opérations dont l'opération d'aménagement BADERA qui s'inscrit dans la démarche « QDR »

2 / Cellule Appui Territorial

• Gestion domaniale DPF / DPM / DPE

L'année 2013 a été marquée par le passage de deux cyclones qui ont occasionné des dégâts au niveau des infrastructures routières, des radiers du OUAKI et de la rivière des Remparts. Pour l'ensemble des 112 km de cours d'eau en DPF, l'Etang du Gol, et les 70 km de littoral, la gestion domaniale s'est traduite par les activités suivantes :

90 visites de contrôle et de surveillance ont été effectuées, représentant 8 tournées mensuelles en moyenne.
85 autorisations ont été délivrées : 55 AOT sur le DPF (dont 31 pour les prélèvements d'eau brute)
25 AOT sur le DPM
05 COP sur le DPE
25 sollicitations diverses (avis PC, courriers pétitionnaires)

• Contentieux pénal

En 2013, l'antenne a assuré les missions du service sur le territoire en lien étroit avec l'unité Droit des Sols. Cela s'est traduit par :

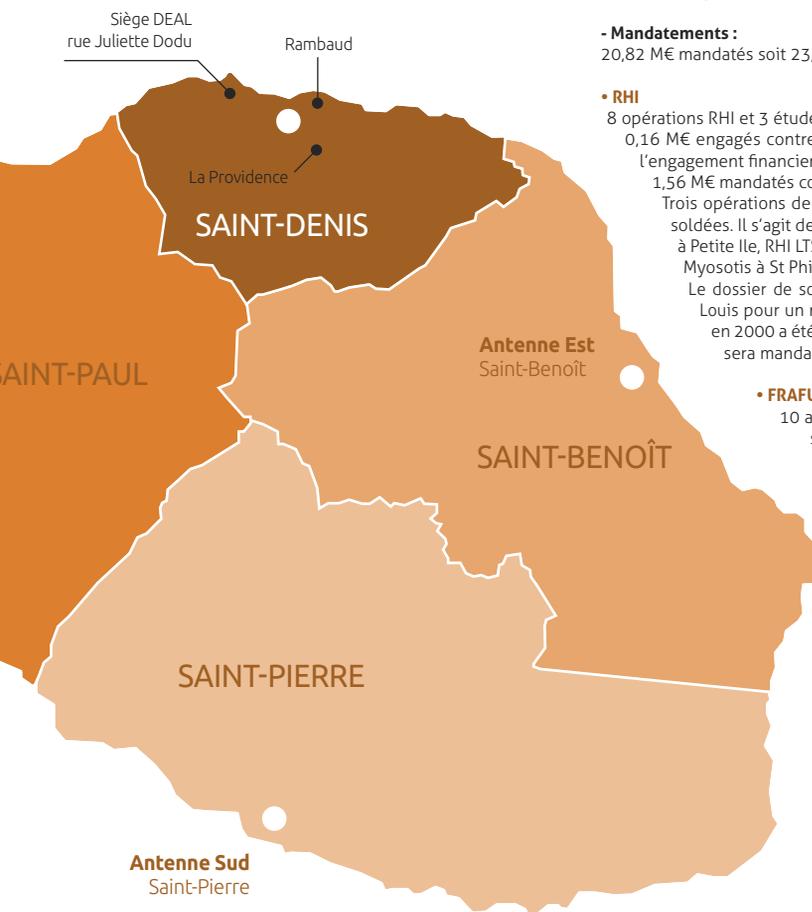
- 32 nouvelles procédures d'infractions en matière d'urbanisme,
- 46 projets d'avis technique transmis au SADEC,
- 39 tournées CPU réalisées.
- L'Antenne a représenté la DEAL à trois audiences du TGI de Saint-Pierre.

Sur le plan de la politique du service, faisant suite à la signature du protocole signé entre le Préfet et les Parquets, l'antenne a proposé une note sur la territorialisation du contentieux pénal, validée par la Direction et présentée au Sous-Préfet ainsi qu'aux forces de police. Les communes ont été sensibilisées lors de réunions bilatérales.

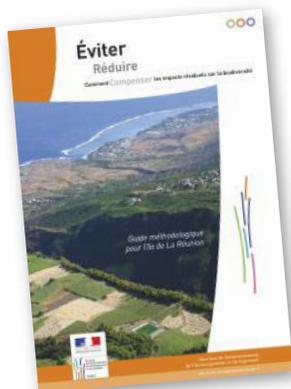
• Sécurité / Accessibilité

Pour le volet Commission de Sécurité (visites périodiques et ou d'ouvertures des établissements recevant du public), 171 établissements ont nécessité une représentation de la DEAL au sein du groupe de visite.
Pour le volet Commission d'Accessibilité (instruction et secrétariat assurés par l'antenne), 242 dossiers ont fait l'objet d'une instruction et 22 demi-journées de réunions en sous-préfecture ont été organisées pour la tenue de la commission plénière Sécurité/Accessibilité.

Pour le volet Commission Départementale de Sécurité Routière (CDSR) : 43 dossiers de manifestation sportive sur routes ont été instruits par l'antenne avec 12 réunions plénières en sous-préfecture pour les événements d'envergure (SAKIFO, Grand Raid, Miel Vert).



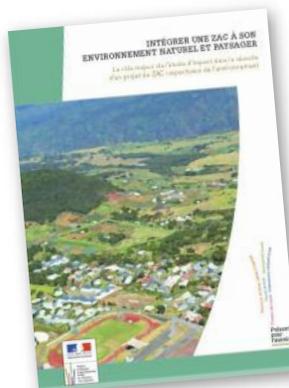
FAIRE CONNAÎTRE SON ACTION



JANVIER
Guide mesures
compensatoires



FÉVRIER
Campagne Pétrel noir de Bourbon

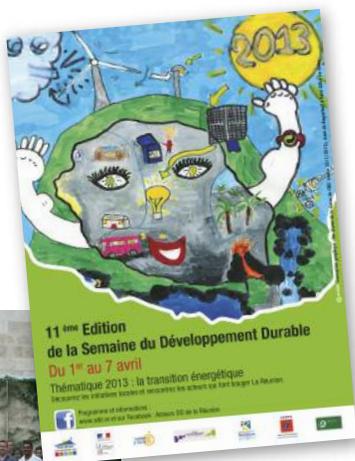


MARS
Guide ZAC et paysages



MARS - JUILLET
Débat transition
énergétique

AVRIL
Semaine du
Développement
Durable



MAI ET OCTOBRE
Séminaires
Livres Blanc





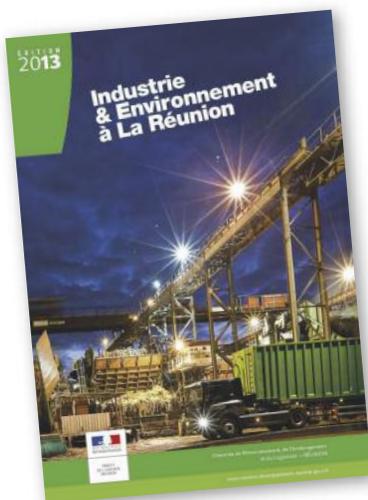
JUIN - SEPTEMBRE
Expo Biolave à Paris



JUIN - OCTOBRE
Charte baleine



OCTOBRE
Plaquette
Parc Locatif
des Bailleurs
Sociaux



OCTOBRE
État de l'Environnement
Industriel



SEPTEMBRE
Semaine des
déplacements



ORGANIGRAMME

Architecte conseil
Isabelle MANESCAU
Paysagiste conseil
Sylvain FLIPO

Chargée de mission
auprès de la direction
Manuella BELLOUARD
02 62 40 26 84

Pôle aménagement habitat

Service Aménagement Durable Energie Climat

TÉL. 02 62 40 26 51

Laurent CONDOMINES

Chef de service
02 62 40 26 50

Adjoint
Christian PRETOT
02 62 40 29 30

- **Pôle Energie-Climat**
Samuel LASLANDES
02 62 40 27 21
Béatrice PILLU
02 62 40 26 20
- **Unité Appui Immobilier de l'Etat**
René MULLER
02 62 40 28 82
- **Unité Constructions Publiques**
Guenhaël LE GLOANIC
02 62 40 28 39
- **Unité Déplacements**
Catherine CHARRITAT
02 62 40 26 18
- **Unité Droit des Sols**
Frédéric NOE
02 62 40 26 60
- **Pôle taxes d'urbanisme :**
02 62 40 25 57
- **Unité Instruction des Projets**
Fabien OMEZ
02 62 40 26 59
- **Unité Littoral Paysages et Sites**
Karine LOMBARD
02 62 94 72 52
- **Unité Planification
Aménagement**
Eve OMBREDANE
02 62 40 28 02
- **Unité Qualité de la Construction**
Fanny CHANTRELLE
02 62 40 28 08

Service Habitat Logement Social

TÉL. 02 62 40 28 01

Christophe HUSS

Chef de service
02 62 40 28 00

Adjoint
Mathieu SALING
02 62 40 28 38

- **Bureau Administratif et Financier**
Patricia OMEZ
02 62 40 26 95
- **Unité ANRU**
**Chargée de mission territoriale
ANRU Sud et Ouest :**
Sylvie DELABEYE
02 62 40 25 20
**Chargé de mission territoriale ANRU
Nord et Est :**
Francis EHRHART
02 62 40 29 56
- **Unité Habitat Nord**
Céline MARTEL
02 62 40 28 90
- **Unité Habitat Privé**
Catherine CONSTANS
02 62 40 28 64
- **Unité Logement Locatif Social**
Audrey BESNARD
02 62 40 29 10
- **Unité Programmation et
Financement de l'Aménagement**
Marie-Aurore ADROVER-
MALNOURY
02 62 40 28 22
- **Unité Politique et Planification
de l'Habitat**
Stéphanie JALABERT
02 62 40 28 20
- **Unité Qualité Architecturale et
Urbaine**
Michèle ANDRIANARISON
02 62 40 28 46

Service Connaissance Evaluation Développement durable

TÉL. 02 62 40 26 71

Marilyne CAILLEUX

Cheffe de service
02 62 40 26 70

**Adjoint, coordonnateur
connaissance prospective**
Alain BESNARD
02 62 94 76 49

- **Unité Autorité Environnementale**
**Évaluation environnementale des
projets et plans / programmes
thématiques :**
Christelle LE ROY
02 62 94 76 45
**Évaluation environnementale des
projets et plans / programmes
urbanisme :**
Caroline WOLF
02 62 94 78 19
- **Unité Connaissance –
Documentation - Méthodes**
Annie JOFFROY
02 62 40 26 77
- **Unité Economie - Statistiques**
Jean-Luc ROUSSELOT
02 62 40 26 44
- **Unité Système d'Informations
Géographiques**
Jean-François NEDELEC
02 62 40 26 48
- **Unité Europe**
Gaëtan MAGRE
02 62 40 26 92
- **Unité Grenelle et démarches
Développement durable**
Sébastien MARIOTTI
02 62 94 76 44

Rédaction : services et antennes de la DEAL
sous la coordination de S. Geaufreau (mission communication)

Directeur de la publication : D. Frauvre, directeur

Conception et réalisation graphique : *coactive*

Imprimé en 500 exemplaires à La Réunion par Print2000 sur papier PEFC

Crédits photos : missions communication DEAL Réunion
et remerciements pour leurs contributions en illustrations

à P. Crozet (DEAL Réunion), F. Trap (VEOLIA Réunion),

B. Lavaud (EDF Réunion) et M. Le Bloas.

ANTENNE EST
66, rue Amiral Bouvet
97470 SAINT-BENOIT

Michel HOAREAU
Responsable d'antenne

Tél. 02 62 40 25 57 - Fax 02 62 40 25 80

L'adresse électronique des personnels de la DEAL s'obtient en écrivant :
«prenom.nom@developpement-durable.gouv.fr»

Direction

Tél. 02 62 40 26 01

Daniel FAUVRE

Directeur
02 62 40 26 00

Daniel COURTIN

Directeur adjoint, coordination littorale et territoriale, chef du pôle aménagement habitat
02 62 40 26 10

Michel MONCLAR

Directeur adjoint, DMZ, responsable gestion de crise, chef du pôle risques
02 62 40 26 05

- Mission Communication
Stéphane GEAUFREAU
02 62 40 26 24
- Mission Coopération internationale Océan Indien, Cabinet et Coordination territoriale
Michel ESPALLARGAS
02 62 40 26 06
- Mission Pilotage de la Qualité, des BOPs et de la Performance
Loïc LAHAYE
02 62 40 28 30

Pôle risques

Service Eau et Biodiversité

Tél. 02 62 94 72 50

Aurélië MESTRES

Cheffe de service
02 62 94 72 56

Adjoint, chargé de la « Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) »

Jérôme DULAU
02 62 94 76 43

■ Unité Biodiversité marine et

terrestre
Laurence PROVOT
02 62 94 76 46

■ Unité Police de l'Eau et du

Domaine Public Fluvial
Derlys LEPELLET
02 62 94 72 58

■ Unité Politique de l'Eau et des

Milieux Aquatiques
Sonia BEMNEVAUD
02 62 94 72 47

Service Prévention des Risques et Environnement Industriels

Tél. 02 62 92 41 10

Michel MASSON

Chef de service
02 62 92 41 19

■ Bureau Administratif

Jacques BARBIER
02 62 92 41 50

■ Unité Déchets, Air, Santé

Jessie FOURCHE
02 62 92 41 51

■ Unité Eau, Sol, Sous-Sol

Arnaud SICCARDI
02 62 92 41 17

■ Unité Sécurité et Risques

Accidentels
Bernard DESOUTTER
02 62 92 41 21

Service Prévention des Risques Naturels et Routiers

Tél. 02 62 40 28 51

Paul FERRAND

Chef de service
02 62 40 28 50

Adjoint, chargé de mission « sécurité-défense et circulation routière »

Jérôme PEYRUS
02 62 40 29 50

■ CHARGÉ de mission

« inondations »
Joël CADUDAL-GUGUIN
02 62 40 26 83

■ Cellule Education Routière

Alexandre SANGLA
02 62 40 27 41

■ Cellule Veille Hydrologique

Isabelle ROCHET
02 62 40 26 80

■ Unité Coordination de la

Politique des Risques Naturels
Stéphanie REHAULT
02 62 40 29 46

■ Unité Ouvrages Hydrauliques et

Appui Technique
Yannick MARIAPIN (intérim)
02 62 40 26 82

■ Unité Prévention des Risques

Naturels
Olivier BIELEN
02 62 40 28 49

■ Unité Sécurité Routière

Gilbert RICQUEBOURG
02 62 40 28 45

■ Unité Transports Routiers

Daniel CHANE-TANE
02 62 40 28 90

Secrétariat Général

Tél. 02 62 40 27 01

Gérard THOLOT

Secrétaire Général
02 62 40 27 00

Secrétaire général adjoint

Thierry BELLEILI
02 62 40 27 42

■ Unité Affaires Juridiques

Thierry BELLEILI
02 62 40 27 42

■ Unité Gestion des Patrimoines

Johny AVIONE
02 62 40 27 80

■ Unité Opérationnelle DEAL

Géraldine DIBLARD
02 62 40 27 14

■ Unité Ressources Humaines

Laurent TAJANI
02 62 40 27 03

■ Unité Sécurité, Prévention,

Médecine Sociale
Gérard THOLOT
02 62 40 27 00

Assistante sociale :

Synda GRONDIN
02 62 40 27 70

Assistante de prévention :

Céline CELESTIN
02 62 40 27 17

■ Unité Télécommunication,

Informatique et Logistique
Thierry MORALES
02 62 40 27 32

■ Comité Locale d'Action Sociale

(CLAS)

Présidente

Katia LEBON

02 62 40 27 12

Antennes Territoriales

ANTENNE OUEST

2, quai Gilbert
97460 SAINT-PAUL

Radji ARAYE / Fr. BOULEVART (co-intérim)

Responsable d'antenne

Tél. 02 62 40 25 30 - Fax 02 62 40 25 29

ANTENNE SUD

7, chemin de la Balance – Ravine Blanche
97410 SAINT-PIERRE

Radji ARAYE

Responsable d'antenne

Tél. 02 62 40 25 00 - Fax 02 62 40 25 25



P. Crozet



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Siège DEAL

2, rue Juliette Dodu
97706 Saint-Denis messag cedex 9

Tél. : 0262 40 26 26
Fax : 0262 40 27 27

www.reunion.developpement-durable.gouv.fr